

Services de l'Eau et de l'Assainissement



Lettre d'informations n°16

Inondation des sous-sols : causes et solutions !

L'inondation des sous-sols des habitations n'est pas un problème rare. Suite à de fortes pluies, et par manque d'installations efficaces, certains habitants y sont régulièrement confrontés. Il existe pourtant des solutions. La Ville de Haguenau vous propose conseils et expertise pour limiter les risques...

Quelles sont les causes des inondations des sous-sols ?

Par temps d'orage, les précipitations atmosphériques, notamment celles générées lors des orages, peuvent être à l'origine d'une rapide montée du niveau des eaux dans les canalisations d'assainissement.

Ce phénomène est d'autant plus rapide en zone urbaine où l'imperméabilisation des sols est très forte.

Lorsque des appareils comme des siphons de cave, des regards, etc **sont installés sous le niveau de la rue**, ils peuvent être à l'origine de reflux d'eaux polluées et provoquer des inondations chez le particulier.



Enfin, le manque de protection contre le refoulement est une autre cause. Il appartient aux riverains de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se protéger contre le risque d'inondation (conformément à la réglementation en vigueur).

Comment éviter les mauvaises surprises ?

Installation d'un clapet anti-refoulement

Dans le cas général, un clapet dit « anti-refoulement » judicieusement implanté, offrira toute garantie nécessaire. L'installation devra, selon le cas, être complétée par la mise en place d'une fosse de

relevage pour recueillir et évacuer les eaux de ruissellement qui pourraient inonder le sous-sol.

Ces dispositifs demandent un minimum d'entretien pour garantir un fonctionnement fiable.

Conseils et expertise des services de la Ville

La Ville de Haguenau propose un contrôle gratuit des installations sanitaires aux propriétaires des immeubles qui en feront la demande.

Pour faciliter le diagnostic de l'agent, munissez-vous de vos plans, si vous en disposez, et restez à sa disposition pour lui donner tout renseignement complémentaire.

Le but de cette démarche est de prévenir voire de supprimer les risques de refoulement ou de tout autre dysfonctionnement de votre installation.

Le contrôle minutieux donne lieu à un rapport qui précisera l'état de l'installation ainsi que les éventuelles modifications qu'il conviendrait d'entreprendre.

Les travaux proposés sont à la charge du propriétaire de la construction alors que le contrôle est pris en charge par la Ville.

Contact :

Service de l'Assainissement
Annexe de l'Hôtel de Ville
4a rue des Chevaliers - 67500 Haguenau
Tél. : 03 88 90 68 79

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET - Année 2008

VILLE DE HAGUENAU

ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

La Ville de Haguenau (34891 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par 7 forages, qui captent la nappe du Pliocène et la nappe alluviale rhénane.

Les ressources situées à Bischwiller et à Oberhoffen-sur-Moder ont été déclarées d'utilité publique le 06/05/1986 et disposent de périmètres de protection. La procédure de déclaration d'utilité publique des forages de Rohrwiller est en cours d'instruction.

Le réseau de production est géré par la Lyonnaise des Eaux et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder.

Le réseau de distribution est exploité par la Ville de Haguenau. L'eau, stockée dans deux réservoirs, subit un traitement d'élimination du fer et du manganèse, une aération contrôlée (élimination du chlorure de vinyle) et un traitement de désinfection (chloration) avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de stations de traitements, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

91 prélèvements d'eau ont été réalisés et ont porté sur l'analyse de 152 paramètres relatifs à la bactériologie, à la physico-chimie de l'eau et à la radioactivité. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTÉRIOLOGIE

- 79 analyses bactériologiques réalisées en production et en distribution
- 0 analyse(s) **non-conformes** aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100 %

Eau d'excellente qualité microbiologique

DURETÉ, MINÉRALISATION, PH (valeurs moyennes)

- **Dureté** : 34,2 °F eau calcaire
- **Conductivité** : 682 µS/cm
- **pH** : 7,9

Eau à l'équilibre calcocarbonique

NITRATES (valeur moyenne)

- **Teneur** : 1,2 mg/l

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR (valeurs moyennes)

- **Chlorures** : 27,0 mg/l
- **Sodium** : 13,5 mg/l
- **Fluor** : 0,07 mg/l

ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES - PESTICIDES - SOLVANTS - RADIOACTIVITÉ - AUTRES PARAMÈTRES

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur **sauf pour le chlorure de vinyle**.

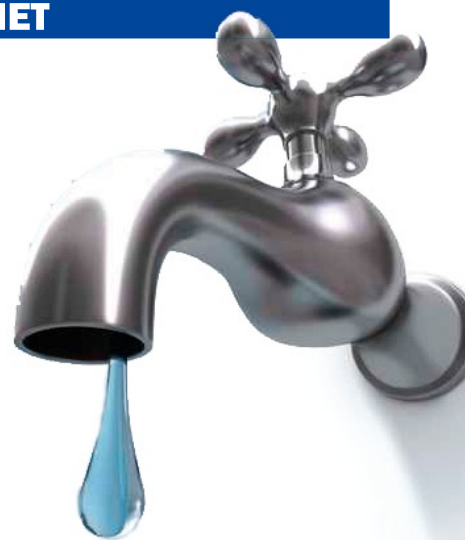
Le chlorure de vinyle peut provenir de rejets industriels ou de la dégradation de tri- et tétrachloroéthylène, éventuellement présents dans les eaux souterraines.

Sur 19 prélèvements d'eau, en vue de l'analyse du chlorure de vinyle, réalisés en 2008, en production et en distribution, trois montrent un dépassement (valeur maximale mesurée en production : 1,3 µg/l) de la limite de qualité fixée à 0,5 µg/l. La teneur moyenne est inférieure à 0,2 µg/l.

OBSERVATIONS

Cas du chlorure de vinyle

Depuis mai 2008, une station de traitement par stripping (aération contrôlée) permet d'éliminer le chlorure de vinyle.



Depuis cette date, l'eau distribuée est en permanence conforme à la limite de qualité en vigueur. Les dépassements de celle-ci ont été observés avant la mise en service de la station de traitement.

Au vu de l'absence de risque appréciable pour la santé d'une personne qui consommerait cette eau toute sa vie, aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2008, l'eau distribuée par la Ville de Haguenau est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle est conforme aux exigences de qualité réglementaires sauf pour le chlorure de vinyle. Compte-tenu des données toxicologiques en vigueur, aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire. La mise en oeuvre d'un traitement spécifique a permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation en laissant couler l'eau quelques minutes. Consommez uniquement l'eau froide du robinet.

Le matin ou après une journée d'absence laissez couler l'eau pendant 15 à 30 secondes avant de la consommer.

Pour connaître la qualité de l'eau distribuée, consultez les analyses à la mairie de votre commune. Cette note de synthèse est mise en ligne sur le site de la DDASS : alsace.sante.gouv.fr

POLE AMENAGEMENT ET TERRITOIRE DURABLE – DIRECTION DU CADRE DE VIE

Service de l'eau

9, chemin du Gaz - 67500 HAGUENAU

Tél. 03 88 73 71 71 - Fax 03 88 63 80 44

Numéro d'urgence 03 88 73 71 71

Service de l'assainissement

4a rue des chevaliers - 67500 HAGUENAU

Tél. 03 88 90 68 79 - Fax 03 88 90 68 66

Numéro d'urgence 03 88 63 95 10

www.ville-haguenau.fr